



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-032-2023-09

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France /**

IDF-2023-09-01-00047 - Décision du 1er septembre 2023 portant délégation de signature du président de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France (1 page)

Page 3

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris /**

IDF-2023-09-14-00005 - Arrêté du 14 septembre 2023 portant subdélégation de signature par Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (22 pages)

Page 5

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques**

IDF-2023-09-15-00004 - Arrêté du 15 septembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d Ile-de-France, préfecture de Paris (22 pages)

Page 28

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2023-09-01-00047

Décision du 1er septembre 2023 portant  
délégation de signature du président de la  
chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Ile-de-France

Le Président

## DECISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- vu les articles R. 711-68 du code de commerce,
- vu le cadre OBCF du réseau des CCI approuvé par la tutelle du 14 novembre 2022,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

de donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer

1. les engagements de dépenses,
2. les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise)

dans les conditions définies ci-après :

Nom	Fonction	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés Centre financiers	Dépenses ou recettes
		Nom	Fonction		
Françoise GUERIN	Directeur général adjoint Ressources Humaines & RSE	Diane AUSSÉDAT	Directeur, adjoint au DGA Ressources Humaines & RSE	Société n° 1110 CF : C410  Sociétés n° 8010, 8020, 8030 CF : tous	Dépenses et recettes
		Anne KOLSCH	Responsable du pôle Développement RH	Société n° 1110 CF : 2D04 EOTP : 2D04FCCAT (formation continue)	Dépenses et recettes

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

SIGNE

Dominique RESTINO

Direction interrégionale des services  
pénitentiaires de Paris

IDF-2023-09-14-00005

Arrêté du 14 septembre 2023 portant  
subdélégation de signature par Monsieur  
Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des  
services pénitentiaires de Paris

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES

ARRETE portant subdélégation de signature par

Monsieur Stéphane SCOTTO  
directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n° 82389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-795 du 14 juin 2016 portant abrogation de six décrets relatifs au contrôle des dépenses engagées, à la gestion des crédits et à la comptabilité des dépenses et des recettes ;

Vu le décret n° 2017-37 du 16 janvier 2017 modifiant le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 31 décembre 2012, modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats des ministères économiques et financiers ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 19 avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 10 mai 2021

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté 75-2021-05-04-00001 du 4 mai 2021 de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris Ile-de France.

Décide :

**Article premier** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique)

Mme Isabelle LIBAN, directrice interrégionale adjointe

Mme Fanny VILLENEUVE, secrétaire générale, conseillère d'administration

Mme Marie-France TIGEON, cheffe du département du budget et des finances, attachée d'administration de l'Etat.

**Article 2** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (**titre 2**) du programme 107 :

**Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris-Ile de France :**

Mme Fanny VILLENEUVE, secrétaire générale, conseillère d'administration

Mme Clémentine PERSET-SCOTTO, cheffe du département des ressources humaines,

Mme Stéphanie CAMPS, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines

Mme Hélène TEULIERE, attachée

Mme Carole PADIE, attachée

Mme Asmine ASSOUMANY, SA

Mme Emilie BARBIER, Attachée

Mme Kadidiatou CAMARA, SA

Mme Ghizlane RAZZAKH, SA

Mme Jennifer CARLTON, SA

Mme Anne-France GIRARD, SA

Mme Marie-Ange DURAGRIN, AA

Mme Mélissa LAPOINTE, AA

Mme Laura RODRIGUES, AA

Madame Julie LUGUET, AA



Monsieur Senthyl BLAMPAIN, AA  
Monsieur Sébastien RIBLET, AA  
Mme Stephy RAVI, AA  
Mme Virginie BOUDON, AA  
Mme Cathy CEBE, AA  
Mme Marina MIRANDA, AA

Les différents établissements et services :

**Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis**

M. Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement, à compter du 15 septembre 2023  
M. Renaud LASSINCE, adjoint chef d'établissement chargé d'exercer, par intérim les fonctions de chef d'établissement jusqu'au 15 septembre 2023  
Mme Aline FOUQUE, directrice des ressources humaines

**Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy**

M. Olivier PIPINO, chef d'établissement  
Mme Isabelle LORENTZ, adjointe au chef d'établissement  
Mme Marion BAK, responsable des services administratifs et financiers

**Centre de Détention de Melun**

Mme Bénédicte RIOCREUX, cheffe d'établissement  
M. Antonin GAYTON, adjoint au chef d'établissement  
M. Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers

**Centre Pénitentiaire de Fresnes et QSL Villejuif- UHSI - UHSA**

M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement  
Mme Asmaa LAARRAJI, directrice, adjointe au chef d'établissement  
M. Stéphane BUREAU, responsable des ressources humaines  
M. Mourad BOUGHANDA, responsable des services administratifs et financiers

**Établissement Public de Santé National de Fresnes**

Mme Sylvie PAUL, cheffe d'établissement  
M. Arnaud BONVOISIN, chef de détention  
Mme Nassyra HOMASSEL, responsable des service administratifs et financiers

**Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin**

M. Pascal SPENLE, Chef d'établissement  
Mme Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement

**Etablissement Pour Mineur de Porcheville**

M Souad BENCHINOUN, chef d'établissement  
M. Geoffrey COULIER, adjoint à la cheffe d'établissement

4/22

Mme Achouak HANHANI, responsable des services administratifs et financiers

**Centre pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre)**

M. Christophe LOY, Chef d'établissement

Mme Cécile MARTRENCAR, adjointe chef d'établissement,

Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers

**Centre pénitentiaire de Paris-La-Santé**

M. Bruno CLEMENT-PETREMAN, chef d'établissement

Mme Isabelle GOMEZ, adjointe au chef d'établissement

Mme Carine JONROND, directrice des ressources humaines

**Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)**

M Patrick HOARAU, chef d'établissement

M Thomas BENESTY, adjoint au chef d'établissement

Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers

**Maison d'Arrêt de Versailles**

M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement

Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

**Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)**

M. Michael MERCI, chef d'établissement

Mme Julie BOISSINOT, adjointe au chef d'établissement

**Maison Centrale de Poissy**

Mme Isabelle BRIZARD, cheffe d'établissement

Mme Laurence BARTHEL, adjointe à la cheffe d'établissement

**Centre Pénitentiaire Sud Francilien**

Mme Nathalie FAUSTIN, cheffe d'établissement

Mme Audrey SCHWICKERT, adjointe à la cheffe d'établissement

M Ahmed LESTAL, responsable des services administratifs et financiers

**Centre de Semi-Liberté de Corbeil Essonne**

M. Vincent VIRAYE, chef d'établissement

M. Rodrigue BOSQUET, adjoint au chef d'établissement

**Centre de Semi-Liberté de Gagny**

M. Elphège ZAMBA, chef d'établissement

M. Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement

### **Centre de Semi-Liberté de Melun**

Mme Myriam PRIN, cheffe d'établissement

M. Christophe FESTIN, adjoint à la cheffe d'établissement

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris**

M. Yannick LEMEUR, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Cécile DURAND, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Sandra DIETRICH, responsable des services administratifs et financiers

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine et Marne**

M. Franck SASSIER, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

M Ahmed CHAOUKI, adjoint au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Sabrina M'HOUMADI, responsable des services administratifs et financiers

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines**

Mme Marie-Emmanuelle CROUZILLES, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Corinne LEMARRE, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne**

M. Edouard FOUCAUD, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Stéphanie PELLIGRINI, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Catherine OHL, responsable des services administratifs et financiers

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine**

M. Laurent LUDOWICZ, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Stéphanie LANGLAIS, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

M. Jean-Pierre DUROU, responsable des services administratifs et financiers

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis**

M. Hervé MONNET, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Frédérique BOULIN-MONTOIS, responsable des services administratifs et financiers

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val de Marne**

Mme Marie-Pierre BONAFINI, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Sophie BUROSSE, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise**

Mme Jeannie NOAH, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Stéphanie BALDASSI, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Virginie DUMONT, responsable des services administratifs et financiers

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer les actes administratifs relevant de la gestion des ressources humaines de la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement et afin d'assurer l'intérim des chefs d'établissement du ressort de la DISP de PARIS, subdélégation de signature est donnée à :

M. Théo GOMEZ, Directeur des services pénitentiaires placé, à compter du 01 octobre 2023

à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (**signature des demandes d'achat**) relatifs au budget opérationnel du programme 107 (HT2) titres 3, 5 et 6 et du compte de commerce 912.

**Article 4** : Est donnée subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 et responsable du budget opérationnel de programme pour les marchés de travaux, de fournitures et de services, quels que soient leurs montants et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics aux agents suivants :

Mme Isabelle LIBAN, directrice interrégionale adjointe

Mme Fanny VILLENEUVE, Secrétaire Générale, conseillère d'administration

Mme Marie-France TIGEON, cheffe du département budget et finances

Est donnée subdélégation de signature, dans la limite de leurs attributions, aux agents désignés ci-dessous à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur ou égal à 160 000 euros, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics :

### **Département du Budget et des Finances (DBF)**

Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, cheffe de l'unité de la gestion des moyens généraux, adjointe à la cheffe du DBF

M. Mourad IAICHOUCHE, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées

Mme Virginie DUEZ, pour les fonctions de validation gestionnaire dans Chorus DT  
Mme Pascal LAVORINI, pour les fonctions de validation gestionnaire dans Chorus DT

### **Département des Affaires Immobilières (DAI)**

M. Abdelgheffar BENAOUZIA, chef du département des affaires immobilières  
Mme Hassiba HALFAOUI-ANCELIN, adjointe au chef du département des affaires immobilières

Subdélégation est également donnée aux agents sus nommés pour le programme 724 « opérations immobilières déconcentrées ».

Subdélégation est également donnée aux agents ci-dessous à l'effet de saisir dans l'application comptable Chorus, toutes les opérations nécessaires à la gestion des tranches fonctionnelles du BOP central 107 Immobilier « Administration Pénitentiaire »

M. Abdelgheffar BENAOUZIA, chef du département des affaires immobilières (DAI)  
Mme Hassiba HALFAOUI-ANCELIN, adjointe au chef du département des affaires immobilières  
Mme Sabrina BELHAOUARI, cheffe de l'unité du suivi financier des opérations

**Article 5** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature des demandes d'achat dans les limites des seuils fixés en annexe 1, abondements des EJ, constatation du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 et tous les autres actes de gestion relatifs aux frais de déplacements).

### **Service National des Transfèvements**

Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèvements  
Mme Monia BEN-MUSTAPHA, cheffe service pénitentiaire, adjointe à la responsable SNT  
Mme Sylvie ERB, secrétaire administrative, service national des transfèvements

### **ARPEJ (seuil de 3 000 €)**

Mme Emilie ROLLOT, cheffe ARPEJ

### **Département du Budget et des Finances**

Mme Marie-France TIGEON cheffe du département du budget et des finances  
Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, cheffe de l'unité gestion moyen généraux  
M. Mourad IAICHOUCHE, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées  
M. Pascal LAVORINI, référent service facturier, pour les services faits  
Mme Virginie DUEZ, référent service facturier, pour les services faits

### **Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis (seuil 12 000 euros HT)**

M. Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement, à compter du 15 septembre 2023  
M. Renaud LASSINCE, adjoint chef d'établissement, chargé d'exercer par intérim les fonctions de chef d'établissement jusqu'au 15 septembre 2023  
Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, cheffe du département administration et finances  
Mme Maryline MELKI, adjointe à la cheffe du département administration finances par intérim  
**Centre Pénitentiaire de Fresnes (dont QSL Villejuif) – UHSI – UHSA (seuil 12 000 euros HT)**

M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement  
Mme Asmaa LAARRAJI, adjointe au chef d'établissement  
M. Mourad BOUGHANDA, responsable des services administratifs et financiers

**Maison Centrale de Poissy (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Isabelle BRIZARD, cheffe d'établissement  
Mme Laurence BARTHEL, adjointe à la cheffe d'établissement  
M. Yves LAURENDOT, responsable des services administratifs et financiers (jusqu'au 30 septembre 2023)

**Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy (seuil 12 000 euros HT)**

M. Olivier PIPINO, chef d'établissement  
Mme Isabelle LORENTZ, directrice adjointe au Chef d'établissement  
Mme Marion BAK, responsable des services administratifs et financiers

**Centre de Détention de Melun (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Bénédicte RIOCREUX, cheffe d'établissement ;  
M. Antonin GAYTON, adjoint à la cheffe d'établissement  
M. Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers

**Etablissement Public de Santé National de Fresnes (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Sylvie PAUL, cheffe d'établissement  
M. Arnaud BONVOISIN, chef de détention  
Mme Nassyra HOMASSEL, responsable des services administratifs et financiers

**Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin (seuil 6 000 euros HT)**

M. Pascal SPENLE, chef d'établissement  
Mme Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement  
M. Fabrice KOZLOFF, responsable des services administratifs et financiers

**Etablissement Pour Mineurs de Porcheville (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Souad BENCHINOUN, cheffe d'établissement  
M. Geoffrey COULIER, adjoint au chef d'établissement  
Mme Achouak HANHANI, responsable des services administratifs et financiers

**Centre pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Christophe LOY, chef d'établissement  
Mme Cécile MARTRENCHAR, adjointe au chef d'établissement  
Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers

**Centre pénitentiaire de Paris-La-Santé (seuil 6 000 euros HT)**

M. Bruno CLEMENT-PETREMAN, chef d'établissement  
Mme Isabelle GOMEZ, adjointe au chef d'établissement  
M. Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers

**Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Patrick HOARAU, Chef d'établissement  
M Thomas BENESTY, adjoint au chef d'établissement  
Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers

**Maison d'Arrêt de Versailles (seuil 6 000 euros HT)**

M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement  
Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

**Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Michael MERCI, chef d'établissement  
Mme Julie BOISSINOT, adjointe au chef d'établissement  
Mme Sadia MEDJBOUR, directrice des services pénitentiaires (pour les engagements du SAS)  
M. Nathanaël DA-COSTA, responsable des services administratifs et financiers

**Maison Centrale de Poissy (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Isabelle BRIZARD, cheffe d'établissement  
Mme Laurence BARTHEL, adjointe à la cheffe d'établissement  
M. Yves LAURENDOT, responsable des services administratifs et financiers (jusqu'au 30 septembre 2023)

**Centre Pénitentiaire Sud Francilien (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Nathalie FAUSTIN, cheffe d'établissement  
Mme Karine SCHWICKERT, adjointe à la cheffe d'établissement  
M Ahmed LESTAL, responsable des services administratifs et financiers

**Centre de Semi-Liberté de Corbeil Essonne (seuil 3 000 euros HT)**

M. Vincent VIRAYE, chef d'établissement  
M. Rodrigue BOSQUET, adjoint au chef d'établissement

**Centre de Semi-Liberté de Gagny (seuil 3 000 euros HT)**

M. Elphège ZAMBA, chef d'établissement  
M. Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement

**Centre de Semi-Liberté de Melun (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Myriam PRIN, cheffe d'établissement

M. Christophe FESTIN, adjoint au chef d'établissement (par intérim)

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris (seuil 3 000 euros HT)**

M. Yannick LE-MEUR directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Cécile DURAND, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Sandra DIETRICH, responsable des services administratifs et financiers

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine et Marne (seuil 3 000 euros HT)**

M. Franck SASSIER, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

M Ahmed CHAOUKI, adjoint au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation

Mme Sabrina M'HOUMADI, responsable des services administratifs et financiers

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Marie-Emmanuelle RODE-CROUZILLES, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Corinne LEMARRE, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne (seuil 3 000 euros HT)**

M. Edouard FOUCAUD, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Stéphanie PELLIGRINI, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Catherine OHL, responsable des services administratifs et financiers

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine (seuil 3 000 euros HT)**

M. Laurent LUDOWICZ, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Stéphanie LANGLAIS, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

M. Jean-Pierre DUROU, responsable des services administratifs et financiers

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine-Saint-Denis (seuil 3 000 euros HT)**

M. Hervé MONNET, directeur du services pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Frédérique BOULIN-MONTOIS, responsable des services administratifs et financiers

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val de Marne (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Marie-Pierre BONAFINI, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Sophie BUROSSE, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Gina NELHOMME, responsable des services administratifs et financiers



### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Jeannie NOAH, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Stéphanie BALDASSI, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Virginie DUMONT, responsable des services administratifs et financiers

### **Site Fourier**

Mme Fanny VILLENEUVE, secrétaire générale de la DISP, conseillère d'administration

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

**Article 6** : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus

Formulaires, les dépenses du programme 107, par des demandes d'achat dans la limite des seuils fixés en annexe 1 ou subvention (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

### **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

#### **Service National des Transfèremets**

Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèremets  
Mme Monia BEN-MUSTAPHA, cheffe service pénitentiaire, adjointe à la responsable du SNT  
Mme Sylvie ERB, gestionnaire SNT

#### **Département du Budget et des Finances (pour l'ensemble des centres de coût)**

Mme Marie-France TIGEON, cheffe du département budget et finances  
Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, cheffe de l'unité de la gestion des moyens généraux, adjointe à la DBF  
Mme Leslie MESENBURG, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux  
Mme Joëlle GALOIS, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux  
Mme Lisette DA-SILVA, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux  
Mme Horia ZAVADIL, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux  
Mme Sabrina BRUZZI, agent de l'unité des achats et des marchés publics  
M. Pascal LAVORINI, référent service facturier  
Mme Virginie DUEZ, référente service facturier

#### **Centre de Détention de Melun (seuil 12 000 euros HT)**

M. Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers  
M. Thierry VERGEL-MORELLO, économat  
Mme Linda HONORE, économat  
M Eric MASDIEU, économat

12/22

M Adrien CHENEVOTOT, économat

**Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Audrey ROBBE-DA-SILVA, cheffe du département administration finances (DAF)  
Mme Maryline MELKI, adjointe à la cheffe du département administration finances par intérim  
Mme Hélène MONDOT, responsable du suivi et exécution des marchés publics  
Mme Elodie DHEDIN, responsable du pôle cantine par intérim  
Mme Marie-Gisele BELZINE, secrétaire  
M. Romain BOYRIE, gestionnaire à l'unité des moyens généraux  
Mme Maeva JUSTIN, gestionnaire à l'unité des moyens généraux  
Mme Angélique LAURIN, gestionnaire à l'unité des moyens généraux  
Mme Christine ENGUEHARD, gestionnaire à l'unité des moyens généraux  
Mme Darine KHALFAOUI, gestionnaire des cantines  
Mme Laure CRESPO, secrétaire  
Mme Géraldine MONCOQ, secrétaire

**Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Marion BAK, responsable des services administratifs et financiers  
M. Christophe GAUTHIER, économat  
Mme Muriel DUME, économat  
Mme Virginie COEURVOLAN, économat  
Mme Anne-Cécile CLAIN, économat

**Centre de Détention de Melun (seuil 12 000 euros HT)**

M. Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers  
M. Thierry VERGEL-MORELLO, économat  
Mme Linda HONORE, économat  
M Eric MASDIEU, économat  
M. Adrien CHENEVOTOT, économat

**Centre Pénitentiaire de Fresnes et QSL VILLEJUIF- UHSI – UHSA (seuil 12 000 euros HT)**

M. Mourad BOUGHANDA, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Vanessa THOMAR, responsable de l'économat  
Mme Danièle BUISSON, économat  
Mme Milena FRANCOIS, économat  
Mme Ursula LOTAIRE, économat  
Mme Erika SAINT-AURET, économat  
Mme Houda OUBERCHKIK, économat  
Mme Mariam TOUNKARA, économat

**Maison Centrale de Poissy (seuil 12 000 euros HT)**

M. Yves LAURENDOT, responsable des services administratifs et financiers (jusqu'au 30 septembre 2023)  
Mme Annick MOREL, économat  
Mme Clémence CUVELIER, économat

**Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin (seuil 6 000 euros HT)**

M. Fabrice KOZLOFF, responsable des services administratifs et financiers

13/22

Mme Séréna CANVOT, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Myriam SEMLYENI, économat  
Mme Jessica INACIO, économat

**Établissement Pour Mineur de Porcheville (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Achouack HANHANI, économat  
Mme May GUILLAUMET, économat

**Centre pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre) (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Marilynne BAYE, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Khadidiatou SARR, économat  
Mme Trecy BISSOKOT, économat  
Mme Yasmina SALY, économat  
M. Serge GBOGA, économat  
Mme Aïssaka-Saranke CONTE, économat

**Centre pénitentiaire Paris-La-Santé (seuil 6 000 euros HT)**

M. Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers  
M. François PECIC, économat  
Mme Nancy RESTOUX, économat

**Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny) (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Hélène THOURET, économat  
Mme Alexandre RIPOLL, économat  
Mme Christelle PLISSON, économat

**Maison d'Arrêt de Versailles (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Aurélie LALAUS, économat  
Mme Monique ELISABETH, économat  
Mme Sandra GASTIN, économat

**Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Nathanaël DA-COSTA, économat  
Mme Lange Irène LAURAC, économat  
Mme Peggy PROMENEUR, économat  
Mme Nicole BERTIN, économat

**Centre Pénitentiaire Sud Francilien (seuil 6 000 euros HT)**

M Ahmed LESTAL, responsable des services administratifs et financiers  
M. Patrick HAMLET, économat  
Mme Sophie GOB, économat  
Mme Nathalie-Chantal BRETON, économat

**Établissement Public de Santé National de Fresnes (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Nassyra HOMASSEL, responsable de l'unité pénitentiaire d'administration générale  
Mme Vanessa CLERY, économat

**Centre de Semi-Liberté de Corbeil Essonne (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Sabrina LOUIS, économat  
M. Jean-Pierre THIMOTTE, économat  
Mme Joséphine LECURIEUX-RICHEMONT, économat  
**Centre de Semi-Liberté de Gagny (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Jodie BIAMOU, économat

**Centre de Semi-Liberté de Melun (seuil 3 000 euros HT)**

M. Thierry CANNIERE, économat  
Mme Fabienne BREHAUT, économat

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Sandra DIETRICH, responsable des services administratifs et financiers  
M. Nicolas FROUIN, économat

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine et Marne (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Sabrina M'MOUHADI, responsable des services administratifs et financiers  
M. Gérard CONEJOS, économat  
M. Saïda ACHOUR, économat

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Céline BIDAL, économat

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Catherine OHL, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Nelly SIMON, économat

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine (seuil 3 000 euros HT)**

M. Jean-Pierre DUROU, responsable des services administratifs et financiers  
M. Xavier ETOUNDI, économat

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine-Saint-Denis (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Frédérique BOULIN-MONTOIS, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Najeera MARECAYAR, économat  
Mme Florence CYRILLE, économat

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val de Marne (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Gina NELHOMME, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Soraya HAMILA, économat

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Virginie DUMONT, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Ruth PERSAUD, économat

#### **Site Fourier**

Mme Nathalie BRETON, gestionnaire du site

**Article 7 : A titre dérogatoire pour des raisons exceptionnelles ou d'urgence** concernant l'approvisionnement de produits de cantine pour le compte de commerce, subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat signature des demandes d'achat dans la limite des seuils fixés à l'annexe 1 d'abondement des EJ , et de constatation du service fait relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattachées au centre financier 912-S01 et 912- S02 :

Mme Isabelle LIBAN, Directrice interrégionale adjointe,  
Mme Fanny VILLENEUVE, secrétaire générale, conseillère administrative  
Mme Marie-France TIGEON, cheffe du département du budget et des finances  
Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, cheffe de l'unité gestion moyen généraux

### **Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis (seuil 12 000 euros HT)**

M. Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement, à compter du 15 septembre 2023  
M. Renaud LASSINCE, adjoint chef d'établissement chargé d'exercer par intérim les fonctions de chef d'établissement jusqu'au 15 septembre 2023  
Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable du département administration finances  
Mme Maryline MELKI, adjointe à la cheffe du département administration finances par intérim

### **Centre pénitentiaire de Bois d'Arcy (seuil 12 000 euros HT)**

M. Olivier PIPINO, chef d'établissement  
Mme Isabelle LORENTZ, adjointe au chef d'établissement  
Mme Marion BAK, responsable des services administratifs et financiers

### **Centre de Détention de Melun (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Bénédicte RIOCREUX, cheffe d'établissement  
M. Antonin GAYTON, adjoint à la cheffe d'établissement  
M. Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers

### **Centre Pénitentiaire de Fresnes (seuil 12 000 euros HT)**

M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement  
Mme Asmaa LAARRAJI, adjointe au chef d'établissement  
M. Mourad BOUGHANDA, responsable des services administratifs et financiers

**Maison Centrale de Poissy (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Isabelle BRIZARD, cheffe d'établissement

Mme Laurence BARTHEL, adjointe à la cheffe d'établissement

M. Yves LAURENDOT, responsable des services administratifs et financiers (jusqu'au 30 septembre 2023)

**Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin (seuil 6 000 euros HT)**

M. Pascal SPENLE, chef d'établissement

Mme Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement

M. Fabrice KOZLOFF, responsable des services administratifs et financiers

**Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Christophe LOY, chef d'établissement

Mme Cécile MARTRENCAR, adjointe au chef d'établissement

Mme Marilynne BAYE, responsable des services administratifs et financiers

**Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé (seuil 6 000 euros HT)**

M. Bruno CLEMENT-PETREMAN, chef d'établissement

Mme Isabelle GOMEZ, adjointe au chef d'établissement

M. Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers

**Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Patrick HOARAU, chef d'établissement ;

M Thomas BENESTY, adjoint au chef d'établissement ;

Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers

**Maison d'Arrêt de Versailles (seuil 6 000 euros HT)**

M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement

Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

**Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Michael MERCI, chef d'établissement

Mme Julie BOISSINOT, adjointe au chef d'établissement

M. Nathanaël DA-COSTA, responsable des services administratifs et financiers

**Centre pénitentiaire sud francilien (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Nathalie CATALDO-FAUSTIN, cheffe d'établissement

Mme Karine SCHWICKERT, adjointe à la cheffe d'établissement

Mme Ahmed LESTAL, responsable des services administratifs et financiers

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande (dans la limite des seuils fixés en annexe 1), établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction

17/22

interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article (signature du bon de commande et des autorisations de dépense du travail pénitentiaire).

**Article 8** : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire », par des demandes d'achat (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

**Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Audrey ROBBE-DA-SILVA, cheffe du département administration finances (DAF)  
Mme Maryline MELKI, adjointe à la cheffe du département administration finances par intérim  
Mme Hélène MONDOT, responsable du suivi et exécution des marchés publics  
Mme Elodie DHEDIN, responsable du pôle cantine par intérim  
Mme Marie-Gisele BELZINE, secrétaire  
M. Romain BOYRIE, gestionnaire à l'unité des moyens généraux  
Mme Maeva JUSTIN, gestionnaire à l'unité des moyens généraux  
Mme Angélique LAURIN, gestionnaire à l'unité des moyens généraux  
Mme Christine ENGUEHARD, gestionnaire à l'unité des moyens généraux  
Mme Darine KHALFAOUI, gestionnaire des cantines  
Mme Laure CRESPO, secrétaire  
Mme Géraldine MONCOQ, secrétaire

**Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Marion BAK, responsable des services administratifs et financiers  
M. Christophe GAUTHIER, économat  
Mme Muriel DUME, économat  
Mme Anne-Cécile CLAIN, économat  
Mme Virginie COEURVOLAN, économat

**Centre de Détention de Melun- (seuil 12 000 euros HT)**

M. Thierry VERGEL-MORELLO, économat  
M. Maxime BOKO, économat  
Mme Linda HONORE, économat  
M. Eric MASDIEU, économat  
M. Adrien CHENEVOTOT, économat

**Centre Pénitentiaire de Fresnes (seuil 12 000 euros HT)**

M. Mourad BOUGHANDA, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Vanessa THOMAR, responsable de l'économat  
Mme Erika SAINT-AURE, économat  
Mme Danièle BUISSON, économat  
Mme Milena FRANCOIS, économat  
Mme Houda OUBERCHKIK, économat

Mme Mariam TOUNKARA, économat

**Maison Centrale de Poissy (seuil 12 000 euros HT)**

M. Yves LAURENDOT, responsable des services administratifs et financiers (jusqu'au 30 septembre 2023)

M. Clémence CUVELIER, économat

Mme Annick MOREL, économat

**Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin (seuil 6 000 euros HT)**

M. Fabrice KOZLOFF, responsable des services administratifs et financiers

Mme Séréna CANVOT, responsable des services administratifs et financiers

Mme Myriam SEMLYENI, économat

Mme Jessica INACIO, économat

**Maison d'Arrêt de Versailles (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Aurélie LALAUS, économat

Mme Monique ELISABETH, économat

Mme Sandra GASTIN, économat

**Centre pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre) (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers

Mme Khadidiatou SARR, économat

Mme Trecy BISSOKOT, économat

Mme Aïssaka-Saranke CONTE, économat

**Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé (seuil 6 000 euros HT)**

M. Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers

M. François-Xavier PECIC, économat

Mme Nancy RESTOUX, économat

**Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny) (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers

Mme Hélène THOURET, économat

Mme Alexandra RIPOLL, économat

**Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Nathanaël DA-COSTA, responsable des services administratifs et financiers

Mme Peggy PROMENEUR, économat

Mme Nicole BERTIN, économat



## **Centre pénitentiaire Sud Francilien (seuil 6 000 euros HT)**

M. Ahmed LESTAL, responsable des services administratifs et financiers

M. Patrick HAMLET, économiste

Mme Sophie GOB, économiste

Mme Nathalie-Chantal BRETON, économiste

**Article 9 :** Tout dossier de subvention (de quelque nature qu'il soit : association pour les personnels, personnes détenues, familles...) devra recevoir l'accord préalable du directeur interrégional, au premier euro, aux fins de présentation à la validation et signature de M. SCOTTO. Sans un retour de la part de la DISP, la dépense ne pourra pas être engagée par les structures.

L'ensemble des dossiers seront transmis au DBF.

**Article 10 :** Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

**Article 11 :** L'arrêté IDF 75-2023-08-09-0008 du 11 août 2023 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 12 :** le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris.

Fait à Fresnes, le 14/09/2023

Signé

Stéphane SCOTTO  
Directeur interrégional  
des services pénitentiaires de Paris-Ile-de-France

**Annexe 1**  
à l'arrêté portant subdélégation de signature de  
Monsieur Stéphane SCOTTO  
directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

**BOP DISP PARIS / 2023**

Seuil validation par acte (DA, abondement...)  
pour le programme 107 et le compte de commerce 912 au-delà  
duquel la DA devra être validée par le DBF après signature de  
l'imprimé (DA) par le prescripteur

Centre de coût Chorus	Seuil en €
CD MELUN	12 000 HT
MA BOIS D ARCY	12 000 HT
MA FLEURY MEROGIS	12 000 HT
CP FRESNES	12 000 HT
MC POISSY	12 000 HT
CP PARIS LA SANTE	6 000 HT
CPREAU	6 000 HT
CP ME.CHAUC.NEUFMON.	6 000 HT
EPM PORCHEVILLE	6 000 HT
MA NANTERRE	6 000 HT
MA OSNY	6 000 HT
MA VILLEPINTE	6 000 HT
EPSNF	6 000 HT
MA VERSAILLES	6 000 HT
Paris Commun PREJ	3 000 HT
CSL CORBEIL ESSONNES	3 000 HT
CSL GAGNY	3 000 HT
CSL MELUN	3 000 HT
SPIP ESSONNE	3 000 HT
SPIP HAUTS DE SEINE	3 000 HT
SPIP PARIS	3 000 HT
SPIP SEINE ET MARNE	3 000 HT
SPIP SEINE ST DENIS	3 000 HT
SPIP VAL D'OISE	3 000 HT
SPIP VAL DE MARNE	3 000 HT
SPIP YVELINES	3 000 HT
UHSA 75	3 000 HT

UHSI 75

3 000 HT

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2023-09-15-00004

Arrêté du 15 septembre 2023 portant délégation  
de signature aux agents de la préfecture de la  
région d Ile-de-France, préfecture de Paris

**Arrêté du 15 septembre 2023**

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la Constitution, notamment son article 72 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 131-3 et R. 131-16 ;

Vu le code des juridictions financières ;

Vu le code de la défense, notamment ses articles R.1311-1 et R.1311-30 à R.1311-32 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L330-1 et R330-2 et suivants ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011 modifiée relative au Défenseur des droits, notamment son article 37 ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 57 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2012-509 du 18 avril 2012 modifié pris en application de l'article 59-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2020-139 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret n° 2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2021-03-30-00003 du 30 mars 2020 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-11-28-00002-75-2022-11-28-00005 du 28 novembre 2022 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 7 août 2020 portant nomination de Madame Cécile GUILHEM en qualité de cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 6 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Christophe AUMONIER en qualité de directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 7 septembre 2022 portant nomination de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2019 portant nomination de Mme Annaïck MORVAN, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Ile-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 août 2019 portant nomination de Mme Corine PERCHERON, attachée d'administration hors classe, sur l'emploi fonctionnel de conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer de cheffe du service des collectivités locales et du contentieux à la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juin 2022 portant nomination de M. Nicolas SACHOT, administrateur de l'Etat hors classe, adjoint au directeur des affaires juridiques, chargé de mission aux affaires juridiques du préfet, secrétaire général aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 juillet 2022 portant nomination de Mme Tiphaine PINAULT, administratrice de l'Etat hors classe, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 août 2022 portant nomination de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, en qualité d'adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la décision ministérielle du 6 septembre 2022 portant affectation de Mme Cindy LEONI, sous-préfète, en qualité de chargée du pilotage de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à compter du 31 août 2022 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

## ARRETE

**Titre 1<sup>er</sup> Délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, exerçant les attributions relevant du préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris**

**Article 1 :** I-Sous réserve des dispositions de l'article 7, au titre des attributions du préfet de Paris, et du cabinet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et des services qui y sont rattachés, délégation de signature est donnée à M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer tous les actes, pièces, documents, rapports, conventions, certificats, correspondances et notes y afférents, y compris ceux dont la signature est réservée au préfet de Paris, aux termes des arrêtés portant délégation de signature au nom du préfet de Paris aux chefs des services déconcentrés de l'Etat, et, à l'exclusion :

1° de la présentation au conseil de Paris, du rapport annuel des chefs des services de l'Etat dans le département,

- 2° des ordres de réquisition du comptable public en matière de dépenses,
- 3° des décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré en matière d'engagement de dépense,
- 4° des correspondances nominatives à la maire de Paris et aux parlementaires.

**II-** Délégation de signature est également donnée à M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, en qualité de chef de projet départemental « Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives » (MILDECA), de coordonnateur régional des chefs de projets départementaux MILDECA et de coordonnateur pour la politique de la ville à Paris, ainsi qu'au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à l'effet de signer les correspondances, notes et arrêtés ainsi que :

1° les actes relatifs aux crédits d'intervention de la politique de la ville (programme 147), notamment les actes attributifs de subvention (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés), ainsi que les courriers de notification de rejet et d'octroi de subvention ;

2° les actes relatifs aux actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (programme 129), notamment les actes attributifs de subvention (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés), ainsi que les courriers de notification de rejet et d'octroi de subvention ;

3° les actes relatifs aux crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD – programme 216), notamment les actes attributifs de subvention (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés), ainsi que les courriers de notification de rejet et d'octroi de subvention.

**Article 2 :** I-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, la délégation de signature prévue au I de l'article 1er est donnée à M. Christophe AUMONIER, sous-préfet hors classe, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris.

II-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et, à ce titre, chef de projet départemental « Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives » (MILDECA), coordonnateur régional des chefs de projets départementaux MILDECA et coordonnateur pour la politique de la ville à Paris, délégation de signature est donnée à M. Christophe AUMONIER, sous-préfet hors classe, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer les correspondances, notes et arrêtés ainsi que :

1° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux crédits de la politique de la ville : (programme 147) ;

2° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ hors taxe (HT) par acte et leurs avenants ;

3° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris, les courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention ;

4° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, Programme 129 : coordination du travail gouvernemental – Action 15 « mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives » ;

5° au titre des actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants ;

6° au titre des actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, les courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants.

7° au titre du FIPD, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants ;

8° au titre du FIPD, les courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, et de M. Christophe AUMONIER, la délégation de signature prévue aux I et II du présent article est accordée à Mme Cécile GUILHEM, sous-préfète, cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

**Article 3 :** I-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, de M. Christophe AUMONIER, sous-préfet hors classe, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, et de Mme Cécile GUILHEM, sous-préfète, cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégation de signature est donnée, à Mme Agnès ARABEYRE-NALON, attachée principale d'administration, cheffe du service de la prévention et des urgences sociales, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante,

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT,

3° les certifications « certifié exact et service fait »,

4° les états pour servir au paiement,

relevant des attributions de ce service.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, et de Mme Agnès ARABEYRE-NALON, la délégation de signature prévue au I du présent article est donnée à Mme Tiphaine LECLERE, attachée principale d'administration, adjointe à la cheffe du service de la prévention et des urgences sociales.

**III -** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, de Mme Agnès ARABEYRE-NALON et de Mme Tiphaine LECLERE, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Lise SCHMITT-MACCECHINI, attachée d'administration, cheffe du bureau des urgences sociales, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante,

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT,

3° les certifications « certifié exact et service fait »,

4° les états pour servir au paiement,

relevant des attributions de son bureau.

**IV -**En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, de Mme Agnès ARABEYRE-NALON, de Mme Tiphaine LECLERE et de Mme Anne-Lise SCHMITT-MACCECHINI, la délégation de signature prévue au III est donnée à M. Clément CHEVALIER, attaché d'administration, adjoint à la cheffe du bureau des urgences sociales,.

**V -** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, de Mme Agnès ARABEYRE-NALON et de Mme Tiphaine LECLERE, délégation de signature est donnée, à Mme Lucie MONTOY, attachée d'administration, cheffe du bureau des affaires réservées, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er, :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante,

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT,

3° les certifications « certifié exact et service fait »,

4° les états pour servir au paiement,

relevant des attributions de son bureau.

**VI-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, de Mme Agnès ARABEYRE-NALON, de Mme Tiphaine LECLERE et de Mme Lucie MONTOY, la délégation de signature prévue au V est donnée à M. Livier MARC-MANSUY,



attaché d'administration, adjoint à la cheffe du bureau des affaires réservées, et à Mme Manon DEMANGE, attachée d'administration, cheffe de la section « planification des risques ».

**Article 4 : I-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, et de Mme Cécile GUILHEM, délégation de signature est donnée à M. Mohamed SOLTANI, attaché principal d'administration, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, à l'effet de signer les actes, correspondances et pièces relevant des attributions de son bureau, ainsi que toute opération budgétaire relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS pour le programme 232 « vie politique », à l'exclusion :

1° des actes, pièces, documents, correspondances administratives, notes, requêtes, mémoires, circulaires et instructions exclus par l'effet de l'article 1er ;

2° des courriers nominatifs adressés aux ministères et aux titulaires de mandats électifs ;

3° de tous actes relatifs aux procédures contentieuses ;

4° des décisions négatives concernant les contrats liant l'Etat aux établissements d'enseignement privé ;

5° des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner, d'acquérir et d'emprunter pour les établissements reconnus d'utilité publique, d'une valeur supérieure à 200 000 € HT ;

6° des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner et d'acquérir pour les congrégations, d'une valeur supérieure à 200 000 € HT.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, et de M. Mohamed SOLTANI, délégation de signature est donnée à M. Pierre WOLFF, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, à l'effet de signer les actes, correspondances et pièces relevant des attributions de ce bureau ainsi que toute opération budgétaire relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS pour le programme 232 « vie politique », sous réserve des exclusions prévues au I du présent article.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, et de M. Mohamed SOLTANI, délégation de signature est donnée à M. Loïc NEUILLY, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chargé des élections et affaires générales, à la section "élections, réglementation économique et affaires générales", à l'effet de signer les correspondances et pièces relevant de leurs attributions ci-après énumérées et, sous réserve des exclusions prévues au I du présent article :

1° Les courriers d'accusé réception d'appels public à la générosité (APG),

2° Les décisions de non opposition à l'acceptation d'un legs ou d'une donation (DNO),

3° Les courriers d'accusé réception de complétude ou d'incomplétude des demandes de vente de la part des congrégations religieuses,

4° Les courriers de saisine de la Direction de l'Immobilier de l'État afin d'obtenir une évaluation du prix d'un bien vendu par une congrégation,

5° Les déclarations d'option dans le cadre du droit d'option des bi-nationaux (franco-algériens, franco-israéliens et franco-suisses) pour remplir leurs obligations militaires en France

6° Les courriers de dérogation à la condition de nationalité française autorisant une personne qui ne remplit pas la condition de nationalité prévue au 2° du I de l'article L. 914-3 à ouvrir ou diriger un établissement d'enseignement scolaire privé ou à y être chargée d'une fonction d'enseignement.

**IV-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, et de M. Mohamed SOLTANI, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Clotilde MARIOT, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable du secteur réglementation économique, et Mme Christine GUINOT, secrétaire administrative de classe normale, chargée de l'application de la réglementation économique, à la section "élections, réglementation économique et affaires générales", à l'effet de signer les correspondances et pièces relevant de leurs attributions ci-après énumérées et, sous réserve des exclusions prévues au I du présent article :

1° Les courriers de saisine des organisations syndicales et patronales dans le cadre des demandes de dérogation au repos dominical,

2° Les courriers accompagnant le transfert de dossiers de demande de cartes de guides-conférenciers ou de maîtres restaurateurs vers la préfecture territorialement compétente pour leur instruction,

3° Les récépissés de déclaration de la tenue d'un salon ou d'une foire à Paris.

**V** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, de M. Mohamed SOLTANI et de M. Pierre WOLFF, délégation de signature est donnée à Mme Eleonora TREMENTOZZI, agent contractuel, responsable du pôle des fonds de dotation et des fondations d'entreprise, à l'effet de signer les correspondances et pièces relevant de leurs attributions ci-après énumérées et, sous réserve des exclusions prévues au I du présent article :

1° les courriers d'accusé réception de dissolution volontaire des fonds de dotation ;

2° les courriers sollicitant la communication des comptes, leur publication et l'ensemble des éléments du rapport d'activité pour les fondations d'entreprise, les fondations reconnues d'utilité publique, les fonds de dotation et les associations reconnues d'utilité publique ;

3° les courriers accusant réception du dépôt complet des comptes et des rapports d'activité pour les fondations d'entreprise, les fondations reconnues d'utilité publique, les fonds de dotation et les associations reconnues d'utilité publique ;

4° les courriers accusant réception de la déclaration de changement dans le conseil d'administration ou le récépissé de changement dans le conseil d'administration des fondations d'entreprise, des fondations reconnues d'utilité publique, des fonds de dotation et des associations reconnues d'utilité publique ;

5° les bordereaux et les lettres accompagnant la notification des transferts des fondations d'entreprise, des fondations reconnues d'utilité publique, des fonds de dotation et des associations reconnues d'utilité publique à une autre préfecture ;

6° les courriers accompagnant la notification des arrêtés ministériels de reconnaissance d'utilité publique pour les fondations reconnues d'utilité publique et les associations reconnues d'utilité publique ;

7° les courriers accusant réception de déclaration et les récépissés de modification statutaire pour les fonds de dotation ainsi que les arrêtés portant autorisation de modification statutaire pour les fondations d'entreprise ;

8° les courriers accusant réception des déclarations de libéralités prévues à l'article 1 à 5 du décret n°2007-807 du 11 mai 2007 relatif aux associations, fondations, congrégations et établissements publics du culte et portant application de l'article 910 du code civil ;

9° les courriers accusant réception des demandes de rescrit administratif ainsi que les demandes d'enquêtes relatives à ces procédures prévues aux articles 12-1 à 12-4 du décret n°2007-807 du 11 mai 2007 relatif aux associations, fondations, congrégations et établissements publics du culte et portant application de l'article 910 du code civil à destination de la DRFIP et de la préfecture de police ;

10° les courriers accusant réception des déclarations de prorogation de majoration du programme d'action pluriannuel ainsi que les récépissés relatifs aux déclarations d'avenant des fondations d'entreprise.

**VI**- La délégation de signature mentionnée au V du présent article concernant les correspondances ou pièces énumérées aux 1° à 6° du même V est également donnée aux agents de la section du mécénat et des associations d'intérêt général du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation figurant ci-après :

a- Mme Patricia NOURY, adjointe administrative principale, chargée de la réglementation des fondations reconnues d'utilité publique ;

b- Mme Josiane MESSANT, adjointe administrative principale, chargée de la réglementation des fonds de dotation ;

c- Mme Lénice PEREIRA BARBOSA, adjointe administrative, chargée de la réglementation des associations reconnues d'utilité publique ;

d- Mme Afifa CHAOUACHI, secrétaire administrative de classe normale, chargée de la réglementation des associations reconnues d'utilité publique ;

e - Mme Anne Marie DORDE, secrétaire administrative de classe normale, chargée de la réglementation des fondations d'entreprise ;

f- M. Ruben LAMBERSY, agent contractuel chargé de la réglementation des fondations d'entreprise et des fonds de dotation.

**VII-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, et de Mme Cécile GUILHEM, délégation de signature est donnée à Mme Lucie CHARBONNEAU, attachée principale d'administration, cheffe du bureau de la politique de la ville, à l'effet de signer :

1° tous actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant des attributions de ce bureau, y compris au titre de la politique de la ville, ainsi qu'au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),

2° des actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux crédits de la politique de la ville (programme 147) ;

3° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris (Programme 147), les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 50 000€ HT par acte et leurs avenants ;

4° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris (Programme 147), les courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention ;

5° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives au fonds d'intervention de la prévention de la délinquance (FIPD) ;

6° au titre du FIPD, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 50 000€ HT par acte, et leurs avenants ;

7° au titre du FIPD, les courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention,

à l'exclusion :

a) des actes, pièces, documents, correspondances administratives, notes, requêtes, mémoires, circulaires et instructions exclus par l'effet de l'article 1er ;

b) au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris (Programme 147), des courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention ;

c) au titre du FIPD, des actes attributifs de subvention d'un montant égal ou supérieur à 50 000€ HT, par acte, et leurs avenants ;

d) au titre du FIPD, des courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention.

**VIII-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, et de Mme Lucie CHARBONNEAU, la délégation de signature prévue au VII ci-dessus est accordée à Mme Leïla LE BOUCHER BOUACHE, agente contractuelle, adjointe au chef du bureau de la politique de la ville.

**IX-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, de Mme Lucie CHARBONNEAU, et de Mme Leïla LE BOUCHER BOUACHE, délégation de signature est donnée à Mme Laura GESLIN, attachée d'administration, responsable de la cellule finances, à Mme Myriam CARCHON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable de la cellule finances, à Mme Zohra LAUNAY, et à Mme Nathalie MOINE, adjointes administratives principales de 2ème classe, chargées de la gestion financière des crédits politique de la ville, à l'effet de signer pour toutes fonctions et opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS dans les limites fixées au VII.

**X-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, et de Mme Cécile GUILHEM, délégation de signature est donnée à M. Pierre NEBOUT, attaché d'administration, chargé de suivi des dossiers du cabinet au sein du bureau de la coordination départementale interministérielle du service de la coordination et des affaires parisiennes, à l'effet de signer tous actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de la compétence et des attributions de ce bureau, sous réserve des exclusions mentionnées au VII du présent article.

**Article 5 :** I-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, de M. Christophe AUMONIER, sous-préfet hors classe, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, et de Mme Cécile GUILHEM, sous-préfète, cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer tous actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes afférents aux attributions du cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégation de signature est donnée à M. Alexandre DIE, chef du service de la représentation de l'Etat, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er, :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante;

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 € HT ;

3° les certifications « certifié exact et service fait » ;

4° les états pour servir au paiement,  
relevant des attributions de ce service.

**II-** En cas d'absence de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, et de M. Alexandre DIE, la délégation de signature prévue au I est donnée à M. Franck FUERTES, attaché d'administration, adjoint au chef du service de la représentation de l'Etat.

**III-** En cas d'absence de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, de M. Alexandre DIE et de M. Franck FUERTES, délégation de signature est donnée à M. Lucas TROTOUIN, attaché d'administration, chef du bureau du protocole et des déplacements, à l'effet de signer :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes,

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT,

3° les certifications « certifié exact et service fait »,

4° les états pour servir au paiement, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

relevant des attributions de ce bureau, et sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er du présent arrêté.

**IV-** En cas d'absence de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, de M. Alexandre DIE, de M. Franck FUERTES et de M. Lucas TROTOUIN, délégation de signature est donnée à M. Henri BOURGEOIS, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, chef de la section garage, chargé du soutien opérationnel et budgétaire, à l'effet de signer :

1° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT,

2° les certifications « certifié exact et service fait »,

3° les états pour servir au paiement, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, relevant des attributions de cette section, et sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er du présent arrêté.

**V-** En cas d'absence de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, de M. Alexandre DIE et de M. Franck FUERTES, délégation de signature est donnée à Mme Françoise TIGOULET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe du bureau des décorations et de l'intendance, à l'effet de signer :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes,

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT,

3° les certifications « certifié exact et service fait »,

4° les états pour servir au paiement, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

relevant des attributions de ce bureau, et sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er du présent arrêté.

**VI-** En cas d'absence de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, de M. Alexandre DIE, de M. Franck FUERTES et de Mme Françoise TIGOULET, délégation de signature est donnée à Mme Christelle MATHIS, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section Intendance du bureau des décorations et de l'intendance, à l'effet de signer :

1° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT,

2° les certifications « certifié exact et service fait »,

3° les états pour servir au paiement, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

relevant des attributions de cette section, et sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er du présent arrêté.

**Article 6 :** I-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, de M. Christophe AUMONIER, sous-préfet hors classe, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, et de Mme Cécile GUILHEM, sous-préfète, cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégation de signature est donnée à Mme Christelle MONTEAGUDO, contractuelle, cheffe du service régional de communication interministérielle, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de ce service ;

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 € HT ;

3° les certifications « certifié exact et service fait » ;

4° les états pour servir au paiement,

relevant des missions de ce service.

II-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, et de Mme Christelle MONTEAGUDO, la délégation de signature prévue au I est donnée à M. Charles XARDEL, attaché d'administration, adjoint à la cheffe du service régional de communication interministérielle, chef du pôle presse.

**Article 7 :** I-Au titre des attributions du préfet de Paris et du préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, mises en œuvre par la direction des affaires juridiques, dans le cadre de ses attributions, et sous réserve des compétences confiées au préfet, secrétaire général aux politiques publiques, délégation de signature est donnée à M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer tous actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes y afférents, y compris les recours gracieux et les déférés dans le cadre du contrôle de légalité, et à l'exclusion :

1° des instructions ou des circulaires adressées aux collectivités territoriales ;

2° des autres requêtes auprès des différentes juridictions ;

3° des déclinatoires de compétence et des arrêtés de conflits ;

4° des actes défavorables faisant grief aux tiers.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, la délégation de signature prévue au I ci-dessus est donnée à M. Christophe AUMONIER, sous-préfet hors classe, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, à l'exclusion des recours gracieux et des déférés dans le cadre du contrôle de légalité.

**Article 8 :** I-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et de M. Christophe AUMONIER, sous-préfet hors classe, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, délégation de signature est donnée à M. Nicolas SACHOT, administrateur de l'Etat du deuxième grade, chargé de mission aux affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, adjoint au directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser tous actes, correspondances administratives ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques, y compris au titre de ses attributions de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et de correspondant du délégué ministériel à la protection des données à caractère personnel du ministère de l'intérieur : à l'exception de ceux ci-après énumérés :

1° les actes et pièces exclus de la délégation par l'effet de l'article 7 du présent arrêté ;

2° les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;

3° les arrêtés de mandatement d'office ;

4° les correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, et de M. Nicolas SACHOT, délégation de signature est donnée à Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au directeur des affaires juridiques, à l'effet de

signer ou de viser tous actes, correspondances administratives ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1° les actes et les pièces exclus de la présente délégation par l'effet de l'article 7 du présent arrêté ;
- 2° les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- 3° les arrêtés de mandatement d'office ;
- 4° les correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

**Article 9 :** I-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de M. Nicolas SACHOT, et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à l'effet de signer ou de viser les actes, les correspondances administratives ou les pièces relevant de leurs attributions, aux agents suivants :

- 1° M. Gurvan SALAUN, attaché principal d'administration, chef du bureau du contrôle de légalité ;
- 2° M. Philippe ATANGANA, attaché d'administration, chef du pôle "commande publique et domanialité publique" du bureau du contrôle de légalité ;
- 3° M. Florian DRUON, attaché principal d'administration, chef du pôle « droit du sol et des opérations d'aménagement » du bureau du contrôle de légalité ;
- 4° M. Hugo CACHARD, agent contractuel, chef du bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France ;
- 5° M. Steve HENRI, agent contractuel, rédacteur au pôle "affaires institutionnelles d'Ile-de-France et intercommunalités", au bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France ;
- 6° M. Xavier DUMAS, attaché principal d'administration, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique,

à l'exception des actes, correspondances et pièces suivants :

- a) ceux exclus de la délégation par l'effet du II de l'article 8 du présent arrêté ;
- b) les mémoires auprès des différentes juridictions.

II--En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de M. Nicolas SACHOT, et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée d'administration hors classe, cheffe de la mission « légistique et animation juridique régionale », à l'effet de signer les actes et correspondances administratives relevant des attributions de cette mission, sous réserve de ceux exclus par l'effet du II l'article 8.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de M. Nicolas SACHOT, de Mme Corine PERCHERON, et de Mme Joëlle MATHIEU, délégation de signature est donnée à Mme Marjorie DEGROTT, secrétaire administrative de classe normale, consultante juridique, à la mission légistique et animation juridique régionale, à l'effet de signer les courriels d'accusé réception, les courriels de réattribution et les courriels de communication de documents administratifs en réponse aux saisines par courriels de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, sous réserve de ceux exclus par l'effet du II de l'article 8.

### **Titre 3 : Délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris exerçant les attributions relevant du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris**

**Article 10 :** I-Sous réserve des dispositions de l'article 11, au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux politiques publiques, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous les actes, pièces, documents, rapports, conventions, certificats, correspondances et notes, y compris ceux réservés à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux termes des arrêtés portant délégation de signature au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux chefs des services déconcentrés de l'Etat, à l'exception :

- a) des actes à portée réglementaire ;
- b) des arrêtés portant nomination de membres de commissions et de comités régionaux ;
- c) des arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents ;
- d) des conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État, sauf en ce qui concerne les conventions conclues par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie avec les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- e) des instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales ;
- f) des actes défavorables faisant grief aux tiers, notamment les sanctions administratives, suspensions, annulations, retraits d'agrément ou d'autorisation ainsi que les décisions de refus, lorsqu'ils relèvent d'une appréciation discrétionnaire.

Par ailleurs, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer les actes de gestion interne du secrétariat général aux politiques publiques, sous réserve des exclusions mentionnées ci-dessus.

**II-**En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, la délégation de signature prévue au I est accordée à Mme Tiphaine PINAULT, administratrice de l'Etat hors classe, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris. En ce qui concerne les conventions conclues par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie avec les collectivités territoriales et leurs groupements, délégation de signature est donnée à Madame Tiphaine PINAULT, pour celles dont le montant d'aide est inférieur à cent mille euros.

**III-**En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Antoine MOLINA et de Mme Tiphaine PINAULT, délégation de signature est donnée à Mme Cindy LEONI, haut-fonctionnaire chargée de la coordination de l'organisation des cérémonies d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, correspondances, sous réserve des exclusions mentionnées au I ci-dessus.

**Article 11 :** I- Au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux politiques publiques, mises en œuvre par la direction des affaires juridiques dans le cadre de ses attributions, et sous réserve des compétences confiées au préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes y afférents, y compris les recours gracieux et les déférés dans le cadre du contrôle de légalité, et à l'exclusion :

- 1° des instructions ou des circulaires adressées aux collectivités territoriales ;
- 2° des autres requêtes auprès des différentes juridictions ;
- 3° des actes défavorables faisant grief aux tiers.

**II-**En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, la délégation de signature prévue au I est accordée à Mme Tiphaine PINAULT, administratrice de l'Etat hors classe, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'exclusion des recours gracieux et des déférés dans le cadre du contrôle de légalité.

**Article 12 :** I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, et de Mme Tiphaine PINAULT, délégation de signature est donnée à M. Nicolas SACHOT, administrateur du deuxième grade, chargé de mission aux affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, adjoint au directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser. :

1° tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques, y compris au titre de ses attributions de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et de correspondant du délégué ministériel à la protection des données à caractère personnel du ministère de l'intérieur, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- a) les actes et les pièces exclus de la présente délégation par l'effet du I de l'article 11 du présent arrêté ;
- b) les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- c) les correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

2° les actes de gestion courante relatifs à la direction des affaires juridiques ci-après énumérés :

- a) les bons de commande dont le montant n'excède pas 11 000 euros HT ;
- b) les certifications "Certifié exact et service fait" ;
- c) les états pour servir au paiement.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Tiphaine PINAULT, et de M. Nicolas SACHOT, délégation de signature est donnée à Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser :

1° tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- a) les actes, les correspondances et les pièces exclus de la présente délégation par l'effet du 1° du I du présent article ;
- b) les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- c) les correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

2° les actes de gestion courante relatifs à la direction des affaires juridiques ci-après énumérés :

- a) les bons de commande dont le montant n'excède pas 11 000 euros HT ;
- b) les certifications "Certifié exact et service fait" ;
- c) les états pour servir au paiement.

**Article 13 :** I-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Tiphaine PINAULT, de M. Nicolas SACHOT, et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à l'effet de signer ou de viser les actes, les correspondances ou les pièces relevant de leurs attributions, aux agents suivants :

1° M. Gurvan SALAUN, attaché principal d'administration, chef du bureau du contrôle de légalité ;

2° M. Philippe ATANGANA, attaché d'administration, chef du pôle "commande publique et domanialité publique" du bureau du contrôle de légalité ;

3° M. Florian DRUON, attaché principal d'administration, chef du pôle « droit du sol et des opérations d'aménagement » du bureau du contrôle de légalité ;

4° M. Hugo CACHARD, agent contractuel, chef du bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France ;

5° M. Steve HENRI, rédacteur contractuel au pôle "affaires institutionnelles d'Ile-de-France et intercommunalités" du bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France;

6° M. Xavier DUMAS, attaché d'administration, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique,

à l'exception des actes, des correspondances et des pièces -ci-après énumérés :

- a) ceux exclus de la présente délégation par l'effet du 1°) du II de l'article 12 du présent arrêté ;
- b) les arrêtés de mandatement d'office ;
- c) les mémoires auprès des différentes juridictions.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Tiphaine PINAULT, de M. Nicolas SACHOT, et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée d'administration hors classe, cheffe de la « mission légistique et animation juridique régionale », à l'effet de signer les actes et correspondances administratives relevant des attributions de la mission légistique et animation juridique régionale et mentionnés au 1° et au 2° du II de l'article 12 du présent arrêté, sous réserve des exclusions prévues par l'effet des quatre derniers alinéas du I du présent article.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Tiphaine PINAULT, de M. Nicolas SACHOT, de Mme Corine PERCHERON, et de Mme Joëlle MATHIEU, délégation de signature est donnée à Mme Marjorie DEGROTT, secrétaire administrative de classe normale, consultante juridique, à la mission légistique et animation juridique régionale, à l'effet de signer :



1° les courriels d'accusé de réception, les courriels de réattribution et les courriels de communication de documents administratifs en réponse aux saisines par courriels de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris,

2° les courriels d'accusé de réception ainsi que les courriels en réponse aux saisines par voie électronique concernant les règles de protection des données à caractère personnel, après visa du projet de réponse,

3° les courriels d'accusé de réception des demandes d'approbation des conventions constitutives de groupement d'intérêt public ou de leur modifications, et les courriels de saisine pour avis de la direction régionale des finances publiques sur ces demandes, sous réserve des exclusions prévues par l'effet du II du présent article.

**Article 14 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, délégation de signature est donnée à Mme Annaïck MORVAN, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région d'Ile-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et sous réserve des exclusions prévues à l'article 10 :

1° toutes notes et correspondances administratives courantes ;

2° les pièces relatives à l'engagement juridique et à la certification des dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'Etat imputées sur les crédits de l'unité opérationnelle régionale du programme « Egalité entre les femmes et les hommes » (n° 137) ;

3° les attestations et certifications portant sur la participation financière de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité aux actions cofinancées par le Fonds social européen.

**Article 15 :** I-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et de Mme Tiphaine PINAULT, administratrice de l'Etat hors classe, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, délégation de signature est donnée à Mme Marion DETOC, adjointe au chef de la mission ville, dans le cadre de ses attributions, à l'effet :

1° de répartir les crédits du programme « Politique de la ville » (n° 147),

2° de signer tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion de ce programme,

3° de signer toutes notes et correspondances administratives courantes relatifs à la gestion de ce programme,

sous réserve des exclusions mentionnées à l'article 10.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA et de Mme Tiphaine PINAULT, délégation de signature est donnée à Mme Aissatou DIENE, attachée principale d'administration, chargée de mission Insertion, à l'effet de signer les notes et correspondances administratives, dans le cadre de ses attributions, sous réserve des exclusions mentionnées à l'article 10.

**Article 16 :** I-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et de Mme Tiphaine PINAULT, administratrice de l'Etat hors classe, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, délégation de signature est donnée à M. David MOREL, chef du bureau de la coordination et de l'investissement territorial, à l'effet :

1° de signer ou de viser les notes et correspondances administratives courantes relevant des attributions de ce bureau ;

2° de signer toutes notes et correspondances administratives courantes ainsi que tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion des programmes « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » (n° 112), « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (n° 119), « Solidarité à l'égard des pays en développement » (n° 209), « Fonds pour la transformation de l'action publique » (n° 349), « Ecologie » (n° 362), « compétitivité » (n°363), « cohésion »

(n°364), et « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » dit « fonds vert » (n° 380) et de répartir les crédits de ces cinq programmes, sous réserve des exclusions prévues à l'article 10.

II-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Tiphaine PINAULT, et de M. David MOREL, la délégation de signature prévue au I ci-dessus est accordée Mme Laurence WURTZ, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau de la coordination et de l'investissement territorial.

III-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Tiphaine PINAULT, de M. David MOREL et de Mme Laurence WURTZ, la délégation de signature prévue au II ci-dessus est accordée à M. Sidi OUADAH, agent contractuel, chef de la section « coordination-comitologie » et à Mme Chloé TREMULOT, attaché d'administration, cheffe de la section de l'investissement territorial du bureau de la coordination et de l'investissement territorial.

### **Titre 3 : Délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris exerçant les attributions relevant de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris**

**Article 17 :** I-Sous réserve des dispositions de l'article 25, au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, délégation de signature est donnée, à Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous les actes, pièces, documents, rapports, conventions, certificats, correspondances administratives et notes afférents à ses missions, y compris ceux réservés à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux termes des arrêtés portant délégation de signature au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux chefs des services déconcentrés de l'Etat, à l'exclusion :

1° des ordres de réquisition du comptable public en matière de dépenses,

2° des décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré en matière d'engagement de dépense.

La présente délégation concerne notamment l'ordonnancement secondaire relatif aux programmes suivants :

1. « Accès et retour à l'emploi » (n° 102),
2. « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n° 103),
3. « Intégration et accès à la nationalité française » (n° 104),
4. « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n° 111),
5. « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » (n°124),
6. « Coordination du travail gouvernemental » (n°129),
7. « Développement des entreprises et régulations» (n°134),
8. « Égalité entre les femmes et les hommes » (n° 137),
9. « Fonction Publique » (148),
10. « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » (n°149),
11. « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n° 155),
12. « Handicap et dépendance »(n°157),
13. « Énergie, climat et après-mines » (n°174),
14. « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » (n°177),
15. « Protection maladie » (n°183),
16. "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation" (n° 206) »,
17. « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (n° 215),
- 18 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (n° 216),
19. « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » (218),

20. « Vie politique » (232),
21. « Immigration et asile » (n° 303),
22. « Inclusion sociale et protection des personnes » (n°304),
23. «Stratégies économiques» (n°305),
24. « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » (n° 348),
25. « Fonds pour la transformation de l'action publique » (n° 349),
26. « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354),
27. « Ecologie » (n° 362),
28. « Compétitivité » (n°363),
29. « Cohésion » (n°364),
30. « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » dit « fonds vert » (n°380),
31. « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 723).

**II-** Sous réserve des exclusions mentionnées au I, délégation de signature est aussi donnée à Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, toute convention de délégation de gestion et tout avenant à de telles conventions conclus au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, ou soumis à son visa, quel que soit le programme budgétaire concerné par la convention de délégation de gestion ou son avenant.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, la délégation de signature mentionnée au I est donnée à M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

**IV-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à Mme Charlotte ORGEBIN, cheffe de cabinet de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes relevant du secrétariat général aux moyens mutualisés, sous réserve des exclusions mentionnées au I et à l'exception des attributions relevant de l'article 25.

**Article 18 :** I-En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD et, de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à Mme Magali MASSA, cheffe du service général du soutien opérationnel, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 17 :

- 1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service,
- 2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 10 000 € HT,
- 3° les certifications « certifié exact et service fait »,
- 4° les états pour servir au paiement,

dans le cadre des attributions du service général du soutien opérationnel.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, et de Mme Magali MASSA, la délégation de signature prévue au I du présent article est donnée à M. Jérôme LAMBERT, attaché d'administration, adjoint à la cheffe du service général du soutien opérationnel.

**Article 19 :** I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, et de M. Jérôme LAMBERT, délégation de signature est donnée à M. Mohamed AIT AISSA, ingénieur des services techniques, chef du bureau des moyens et de la logistique, à l'effet de signer, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT et dans le cadre des attributions de son bureau.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, de M. Jérôme LAMBERT et de M. Mohamed AIT AISSA, délégation de signature est donnée à M. Adel ZIDI, ingénieur contractuel des services techniques, adjoint au chef du bureau des moyens et de la logistique, à l'effet de signer, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT et dans le cadre des attributions de ce bureau.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, et de M. Jérôme LAMBERT, délégation de signature est donnée à Mme Cécile KOWALSKA, attachée d'administration, cheffe du bureau des relations avec les usagers, et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mme Asmaou MOHAMED, attachée d'administration, son adjointe, à l'effet de signer, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement du service général du soutien opérationnel dans la limite de 5000 euros HT et dans le cadre des attributions de son bureau.

**IV-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, et de M. Jérôme LAMBERT, délégation de signature est donnée à Mme Claire GIBIERGE, attachée principale d'administration, cheffe du bureau du soutien de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC), à l'effet de signer les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT et dans le cadre des attributions de son bureau.

**V-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, de M. Jérôme LAMBERT et de Mme Claire GIBIERGE, délégation de signature est donnée à M. Fabrice D'HERTOGE, contractuel, adjoint à la cheffe du bureau du soutien de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC) à l'effet de signer, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT et dans le cadre des attributions de son bureau.

**VI-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, et de M. Jérôme LAMBERT, délégation de signature est donnée à M. Pierre CHANAUX, agent contractuel, chef du bureau administratif et financier à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de son bureau :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son bureau,

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000 € HT,

3° les certifications « certifié exact et service fait »,

4° les états pour servir au paiement ,

5° les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT.

**Article 20 :** I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris et, de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, délégation de signature est donnée à Mme Claire WILLIG, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service des ressources humaines, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant des attributions de son service.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, et de Mme Claire WILLIG, délégation est donnée à Mme Christine POULAIN, attachée d'administration, adjointe à la cheffe du service des ressources humaines, au titre des missions du service des ressources humaines concernant la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, et de Mme Claire WILLIG, délégation de signature est donnée à Mme Patricia PAYET, attachée principale d'administration, référente de proximité du Secrétariat général aux moyens mutualisés pour la direction régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt d'Ile-de-France (DRIA AF), ainsi qu'à Mme Valérie IMBERT, référente adjointe de proximité du secrétariat général aux moyens mutualisés pour la DRIA AF, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances

administratives et notes relevant des attributions du service des ressources humaines et concernant les agents du périmètre « agriculture ».

**Article 21 : I-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service des ressources humaines, et de Mme Christine POULAIN, attachée d'administration, adjointe à la cheffe du service des ressources humaines, pour le champ de ses missions, délégation de signature est donnée à Mme Anne DESBROSSE, attachée principale d'administration, cheffe du bureau des parcours professionnels et de l'accompagnement interministériel du service des ressources humaines, et en cas d'absence et d'empêchement de celle-ci, à son adjoint, M. Thibault JOURDAIN de MUIZON, attaché principal d'administration, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service en matière de formation relevant des attributions de ce bureau, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000€ HT et les certifications « certifié exact et service fait ».

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, de Mme Christine POULAIN pour le champ de ses missions, de Mme Anne DESBROSSE, et de M. Thibault JOURDAIN de MUIZON, délégation de signature est donnée à Mme Mathilde BRUNON, attachée principale d'administration, conseillère formation, cheffe de la section formation au bureau des parcours professionnels et de l'accompagnement interministériel du service des ressources humaines, et à son adjointe, Mme Laurence GALMICHE, attachée d'administration, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service en matière de formation relevant des attributions de cette section, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000€ HT et les certifications « certifié exact et service fait ».

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, de Mme Christine POULAIN pour le champ de ses missions, de Mme Anne DESBROSSE, et de M. Thibault JOURDAIN de MUIZON, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine JAROUSSIE, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la section « mobilité », à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service en matière de mobilité et de recrutement relevant des attributions de ce bureau, y compris les contrats et les conventions, dans le cadre de la déconcentration de la gestion des contractuels.

**IV-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, et de Mme Christine POULAIN pour le champ de ses missions, délégation de signature est donnée à Mme Véronique DEFOIVE, attachée d'administration, cheffe du bureau de gestion des ressources humaines à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de ce bureau.

**V -** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN , de Mme Claire WILLIG, de Mme Christine POULAIN pour le champ de ses missions, et de Mme Véronique DEFOIVE, la délégation de signature mentionnée au IV est donnée à Mme Sylvie NICOLAS, attachée d'administration, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des ressources humaines.

**VI-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, de Mme Christine POULAIN, pour le champ de ses missions, de Mme Véronique DEFOIVE et de Mme Sylvie NICOLAS, délégation de signature est donnée à :

1° Mme Aurélie MAZZOLENI, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section administrative du bureau de gestion des ressources humaines,

2° Mme Zahira MONJOIN, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section gestion médicale et handicap du bureau de gestion des ressources humaines,

3° Mme Aurélie CARDINI, attachée d'administration, cheffe de la section « rémunération, pilotage de la masse salariale et des effectifs » et, en cas d'empêchement ou en son absence, à Mme Jennifer POTIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe de la section « rémunération, pilotage de la masse salariale et des effectifs » du bureau de gestion des ressources humaines,

à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de leur section au sein de ce bureau.

**VII-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, et de Mme Christine POULAIN pour le champ de ses missions, délégation de signature est donnée à Mme Claire-Marie GHESTIN, cheffe du bureau de l'action sociale et du dialogue social, et en cas d'empêchement ou d'absence de celle-ci, à M. Stéphane FAURE, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau de l'action sociale et du dialogue social, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant des attributions de ce bureau.

**Article 22 :** I-En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, et, de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, délégation de signature est donnée à Mme Françoise CHANTELOU, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la modernisation de l'Etat, à l'effet :

1° de signer les documents, décisions et correspondances administratives courantes, ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de ce service ;

2° de signer les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 € HT ;

3° de signer les certifications « certifié exact et service fait » ;

4° de signer les états pour servir au paiement,

5° de signer les notes, relatives au contrôle interne financier.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN et de Mme Françoise CHANTELOU, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Marine BECK, adjointe à la cheffe du service de la modernisation de l'Etat.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Françoise CHANTELOU et de Mme Marine BECK, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Adeline SERET, attachée d'administration, cheffe de la mission performance.

**Article 23 :** I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, et, de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, délégation de signature est donnée à M. Olivier GUY, attaché principal d'administration, chef du service des achats et des finances, à l'effet :

1° de signer toutes notes et correspondances administratives courantes ;

2° de répartir les crédits des programmes mentionnés à l'article 17 ;

sous réserve des exclusions mentionnées à l'article 17.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, et de M. Olivier GUY, la délégation de signature prévue au I est donnée à M. Arnaud PLANEILLE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du service des achats et des finances.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, et de M. Olivier GUY, délégation de signature est donnée pour répartir les crédits des programmes « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » (n° 348) et « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 723), ainsi que ceux de la mission Plan de relance : programmes « Ecologie » (n°362) et « Compétitivité » (n°363), à M. Arnaud PLANEILLE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du service des achats et des finances, à Mme Marion DYMELE, attachée principale d'administration, cheffe du bureau du pilotage budgétaire, à Mme Céline BABIARSKI, attachée d'administration, cheffe de la section " dépenses immobilières régionales et départementales " du bureau du pilotage budgétaire, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, à Mme Amel SAIDI, attachée d'administration, chargée de mission "crédits immobiliers" à la section "dépenses immobilières régionales et départementales" de ce bureau, et au sein de ce même bureau, à Mme Sandra AGOSTINHO, secrétaire administrative, gestionnaire budgétaire, à M. Mael ANDRIES-COSTES, secrétaire administratif de classe normale, gestionnaire budgétaire spécialisé immobilier, et à M. Thierry DEBEVE, adjoint administratif,

gestionnaire budgétaire au sein de la section " dépenses immobilières régionales et départementales pour répartir les crédits hors titre 2 du programme « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354).

**IV-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée pour répartir les crédits titre 2 du programme « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354) et des autres programmes mentionnés à l'article 17, à Mme Marion DYMEL, attachée principale d'administration, cheffe du bureau du pilotage budgétaire, à M. Sébastien BELTRAN, attaché d'administration, chef de la section « emplois et masse salariale régionaux », et à Mme Danka MIJAILOVIC, secrétaire administrative, gestionnaire budgétaire à la section «emplois et masse salariale régionaux» du bureau du pilotage budgétaire.

**Article 24 : I-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, et, de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à M. Olivier GUY, attaché d'administration hors classe, cheffe du service des achats et des finances, à l'effet :

1° de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes, relatives :

- a) à l'exécution budgétaire et comptable de la préfecture,
- b) l'instruction de dossiers soumis à l'ordonnancement secondaire du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

2° en matière d'ordonnancement des dépenses et de l'exécution budgétaire pour transcrire dans le système d'information financière de l'État les décisions prises en matière budgétaire sur les unités opérationnelles de programme pour lesquelles le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion, sauf dans les cas où une autre personne a été spécialement désignée à cet effet.

À ce titre, il est autorisé à passer tous les actes relevant du rôle de responsable d'unité opérationnelle, et particulièrement :

- a) la saisie de la programmation budgétaire ;
- b) la saisie des rétablissements de crédits ;
- c) la saisie et validation de blocages de fonds ;
- d) toutes opérations de pilotage des crédits de paiement.

3° En matière d'ordonnancement des dépenses et d'exécution budgétaire, pour valider et transmettre au comptable assignataire, par le système d'information financière de l'État, les ordres de payer des dépenses pour lesquelles l'engagement préalable n'est pas exigé, et la constatation du service fait concomitante de l'ordre de payer, ainsi que toutes pièces justificatives des dépenses.

**II-**En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, et de M. Olivier GUY, la délégation prévue au I est accordée à M. Arnaud PLANEILLE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du service des achats et des finances.

**III-**En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à Mme Marion DYMEL, attachée principale d'administration, cheffe du bureau du pilotage budgétaire, à l'effet de transmettre au comptable public compétent les ordres de recouvrer et rétablissements de crédits en matière de recettes non fiscale et à l'effet de signer les correspondances administratives relatives au pilotage budgétaire des dépenses de fonctionnement de la préfecture, de la qualité d'exécution des dépenses des services prescripteurs, et des affaires immobilières.

**IV-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion DYMEL, et sans préjudice des règles relatives à l'accès aux systèmes d'information, la délégation prévue aux 2° et 3° du I ci-dessus est accordée à Mme Céline BABIARSKI, attachée d'administration, cheffe de la section « dépenses immobilières régionales et départementales » du bureau du pilotage budgétaire, à M. Thierry DEBEVE, adjoint administratif, à Mme Sandra AGOSTINHO, secrétaire administrative, à Mme Nadia TALCONE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, M. Yann LE MEN, secrétaire administratif de classe normale, gestionnaires budgétaires au sein de la section des « dépenses immobilières » du bureau du pilotage budgétaire, à M. Jean-Pierre BOURKAIB, attaché d'administration, chef de la section « moyens de fonctionnement » du bureau du

pilotage budgétaire, à Mme Marie-Pia DE GORGUETTE D'ARGOEUVES, attachée d'administration, à Mme Sabrina MESSAOUDI, secrétaire administrative, à Mme Bernadette TATSIDJODOUNG, secrétaire administrative de classe normale, à M. Alain MERCIER, adjoint administratif, ainsi qu'à M. Thomas PROD'HOMME, secrétaire administratif de classe normale, à M. Philippe CORTOT, secrétaire administratif de classe supérieure, et à Mme Kishley DELAGE, agente contractuelle, gestionnaires budgétaires au sein de la section « moyens de fonctionnement » du bureau du pilotage budgétaire.

**V-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion DYMEL, la délégation prévue au 2° du I du présent article est accordée à M. Jean-Pierre BOURKAIB, attaché d'administration, chef de la section « moyens de fonctionnement » du bureau du pilotage budgétaire, s'agissant de la signature des pièces comptables concernant les déplacements temporaires, hors celles prises en compte par la régie, et de la validation dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou de gestionnaire valideur, des ordres de mission, des états de frais et des commandes sur les différents marchés voyagistes dans le périmètre de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France, de la direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF), et de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).

**VI-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion DYMEL et de M. Jean-Pierre BOURKAIB, la délégation prévue au 2° du I du présent article est accordée à M. Philippe CORTOT, secrétaire administratif de classe supérieure, à Mr Alain MERCIER, à Mme Kishley DELAGE, et à M. Thomas PROD'HOMME, gestionnaires budgétaires, au sein de la section « moyens de fonctionnement » du bureau du pilotage budgétaire, s'agissant de la signature des pièces comptables concernant les déplacements temporaires, hors celles prises en compte par la régie, et de la validation dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou de gestionnaire valideur, des ordres de mission, des états de frais et des commandes sur les différents marchés voyagistes dans le périmètre de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la DRAC d'Île-de-France, de la DRIAAF, et de la DRIEETS.

**VII-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à M. Pierre PAOLINI, attaché principal d'administration, et à Mme Linda MENIKER, contractuelle, adjoints au chef du bureau régional des achats, à l'effet de signer les actes nécessaires à la mise en œuvre des procédures de marchés publics pour la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, ainsi que pour les marchés publics interministériels régionaux pour lesquels le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a reçu un mandat d'un groupement de commande pour les conclure, ainsi que les actes afférents à leur passation.

**VIII -** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à l'effet de transmettre au comptable public compétent les ordres de recouvrement et rétablissements de crédits en matière de recettes non fiscales, et de valider les demandes d'engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans Chorus Formulaire, pour valider et transmettre au comptable assignataire, par le système d'information financière de l'État, les ordres de payer des dépenses pour lesquelles l'engagement préalable n'est pas exigé, et la constatation du service fait concomitante de l'ordre de payer, ainsi que toutes pièces justificatives des dépenses à M. Quentin HEMMERSTOFFER, chef du bureau mutualisé de l'exécution de la dépense, jusqu'au 30 septembre 2023, à Mme Catherine RABEAU, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau mutualisé de l'exécution de la dépense, à M. François FIEMS, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section "engagement interne " du bureau mutualisé de l'exécution de la dépense, à Mme Dahbia BOUKHELIFA et à Mme Frédérique RENAULT, secrétaires administratives de classe normale affectés à la section "engagement interne " du bureau mutualisé de l'exécution de la dépense, à M. Patrick BERNARD, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section "coordination DRIEETS et DRAC " du bureau mutualisé de l'exécution de la dépense, à Mme Muriel JAMET, secrétaire administrative de classe normale et à Mme Samantha GEYORO, agent contractuelle, affectées à la section "DRIAAF" du bureau précité, à Mme Véronique FREMONT, agent contractuelle, à Madame Pascale BENOIT, secrétaire administrative de classe normale, à M. Julien ANCIAUX, secrétaire administratif de classe normale, et de Mme Carima AOUCHEA, secrétaire administrative de classe normale, affectés à la section "coordination DRIEETS et DRAC " du bureau mutualisé de l'exécution de la dépense.

**IX-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, et de M. Arnaud PLANEILLE, la délégation de signature mentionnée au VIII ci-dessus est également donnée à Mme Patricia PAYET, attachée principale d'administration, référente de proximité du



secrétariat général aux moyens mutualisés pour la DRIAAF, ainsi qu'à Mme Valérie IMBERT, référente adjointe de proximité du secrétariat général aux moyens mutualisés pour la DRIAAF .

**X-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine IRAGABA, attachée principale d'administration, responsable du centre des services partagés régional, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes, circulaires relevant de la compétence et des attributions du centre de services partagés régional d'Ile-de-France, dont la régie d'avances et de recettes et le dispositif de carte achat prévus.

**XI-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, de M. Arnaud PLANEILLE, et de Mme Sandrine IRAGABA, délégation de signature est donnée à Mme Anne LAVERGNE, contractuelle, adjointe à la cheffe du centre de services partagés régional, à Mme Dalila MANSOURI, agente de catégorie B , cheffe de la section « gestion des actes complexes » du centre de services partagés régional, à Mme Francia JABIN, et à M. Fabrice SILENE, chefs de section au centre de services partagés régional, à l'effet de signer les documents et correspondances relevant des attributions des sections du centre de services partagés régional.

**Article 25 :** I-Au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux moyens mutualisés, mises en œuvre par la direction des affaires juridiques en matière contentieuse et en matière de droit d'accès aux documents administratifs, se rapportant aux attributions du secrétariat général aux moyens mutualisés, et sous réserve des compétences confiées à la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et au préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégation de signature est donnée à Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer les actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes y afférents, à l'exclusion des requêtes auprès des différentes juridictions.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, la délégation de signature prévue au I est donnée, à M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD et de M. Christophe JEAN, la délégation de signature prévue au I est donnée à M. Nicolas SACHOT, administrateur de l'Etat du deuxième grade, chargé de mission aux affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, adjoint au directeur des affaires juridiques.

**IV -** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, et de M. Nicolas SACHOT, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Corine PERCHERON, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au directeur des affaires juridiques.

**V-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Nicolas SACHOT et de Mme Corine PERCHERON, la délégation de signature mentionnée au I est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée d'administration hors classe, cheffe de la « mission légistique et animation juridique régionale », dans le cadre des attributions de cette mission.

**VI-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Nicolas SACHOT, de Mme Corine PERCHERON, et de Mme Joëlle MATHIEU, délégation de signature est donnée à Mme Marjorie DEGROTT, secrétaire administrative de classe normale, consultante juridique, à la mission légistique et animation juridique régionale, à l'effet de signer les courriels d'accusé réception, les courriels de réattribution et les courriels de communication de documents administratifs en réponse aux saisines par courriels de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris.

**Article 26 :** L'arrêté n° IDF-2023-07-27-00050/75-2023-07-27-00008 27 juillet 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est abrogé.

**Article 27** : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelons de Paris et de la région d'Ile-de-France), accessibles à l'adresse : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france), et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 15 septembre 2023

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

**Signé**

Marc GUILLAUME